

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet
de la délibération

AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE POUR L'ANNÉ 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 AVRIL 2022

Nbre d'élus
en exercice : 35

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents : Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. M. JESTIN. Mme SORET. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDÉC. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme DE BRASSIER. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. MEGEL. Mme GALAND.

Nbre d'élus
présents : 27

Absents excusés : Mme LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à M. ALLENO
M. JUMEAU d° à Mme LE HUEC provisoirement
Mme PEYRE d° à M. LE BLE
Mme LE GAL d° à Mme HEMON
Mme LOPEZ-LE GOFF d° à Mme MORELLEC provisoirement
M. KERYVIN d° à Mme DE BRASSIER
M. CHAMBELLAND provisoirement
M. SCHEUER

Mme Patricia RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme RIOU

La lutte contre cet insecte hyménoptère étant un enjeu majeur, il est proposé de renouveler, en 2022, l'aide en faveur de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques sur le territoire communal.

En 2021, 1 280 € ont été engagés pour les interventions de destruction de 20 nids sur le domaine public et 1 342,50 € pour l'aide aux particuliers pour la destruction de 38 nids soit un montant total de 2 622,50 € TTC pour la collectivité (coût moyen de 47 € par nid détruit).

Depuis 2020, il est demandé aux désinsectiseurs de procéder, dans la mesure du possible, au décrochage des nids, dans les 48 à 72 heures après injection de la poudre, afin d'éviter des appels répétés de plusieurs riverains qui signaleraient le même nid après intervention.

Sollicitée par la ville pour connaître d'éventuelles pratiques respectueuses de l'environnement, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles Morbihan - FDGDON 56, a transmis un courrier de réponse ci-joint annexé au présent bordereau.

Tableau recensant les destructions de nid opérées entre 2013 et 2021

ANNEE	NOMBRE TOTAL DE NIDS	DOMAINE PUBLIC	DOMAINE PRIVE
2013	1	Absence de données	1
2014	19	15	4
2015	38	25	13
2016	65	53	12
2017	64	32	32
2018	52	28	34
2019	79	20	59
2020	51 (dont 4 nids primaires)	21 (dont 2 nids primaires)	30 (dont 2 nids primaires)
2021	56	18	38

Cette aide bénéficie aux particuliers, associations et entreprises et s'applique à toute action visant à repérer, identifier et détruire le nid de frelons asiatiques.

Son montant ne peut excéder 50 % du montant de dépense selon un plafond déterminé en fonction de la hauteur du nid (grille tarifaire établie chaque année par la FDGDON 56).

Pour mémoire ci-dessous la grille tarifaire 2022 (prix maximum autorisés pour les désinsectiseurs ayant signé la charte avec la FDGDON 56)

	Plafond de dépenses	Taux Aide
< 5 mètres	80 €	50 %
5 – 8 mètres	118 €	50 %
8 – 20 mètres	153 €	50 %
> 20 mètres	215 €	50 %

Un règlement annexé au présent bordereau précise les conditions détaillées d'obtention et de versement de cette aide.

L'action sera menée jusqu'au 31 décembre 2022.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 65748 – 511 du budget Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Voirie, Végétalisation de la ville et Propreté urbaine du 28 mars 2022,

Considérant qu'il y a nécessité de protéger les habitants et la biodiversité contre les risques d'expansion des nids de frelons sur le territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : de VALIDER l'octroi d'aides financières en faveur de la lutte contre l'expansion des nids de frelons asiatiques, dans le cadre du dispositif défini dans le présent bordereau.

Transmis à la Sous-Préfecture le 26.04.2022
Affiché le 26.04.2022
Notifié le
La Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Gilles CARRERIC

